

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mars 2026 - Délibération n° 2026/03/12**Objet : DÉPLOIEMENT D'UN PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à seize heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest, commune de Masbaraud-Mérignat, sur la convocation en date du 24 février 2026, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE – Franck SIMON-CHAUTEMPS – Jacques MALIVERT – Michelle SUCHAUD – Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISEAU

Étaient excusés : Jean-Yves GRENOUILLET

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Considérant l'envie de modernisation de ses pratiques administratives,

M. Le Président indique qu'une consultation a été lancée pour doter la collectivité d'un parapheur électronique.

M. Le Président expose l'analyse des 4 offres reçues.

Au regard de cette dernière, il propose de retenir celle de MAIRISTEM by JVS, jugée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire décide de :

- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer le devis de la société MAIRISTEM by JVS (SIRET 328 552 187 00069) pour la somme de 6 730,00 € HT soit 8 076,00 € TTC ;
- ☉ DIRE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget général 2026 ;
- ☉ AUTORISER M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

